

Les missions des Conseillers Principaux d'Éducation

Les CPE sont présents dans toutes les instances, réunions et commissions siégeant dans l'établissement; en tant que membre de droit ou invité.

Leurs responsabilités sont réparties principalement dans les trois domaines suivants :

• Le fonctionnement de l'établissement:

Organisation de la vie collective quotidienne hors du temps de classe, en liaison avec la vie pédagogique dans l'établissement.

• La collaboration avec le personnel enseignant :

Travail en liaison étroite avec les professeurs afin d'assurer le suivi des élèves et participation aux conseils de classe.

• **L'animation éducative** : création des conditions du dialogue dans l'action éducative, sur le plan collectif et sur le plan individuel, organisation de la concertation et de la participation des différents acteurs à la vie scolaire au sein du lycée.

Les CPE tiennent un rôle également dans :

➤ Les métiers de la vie scolaire : gestion des personnels, recrutement, formation, accompagnement vers un emploi.

➤ La prévention et la citoyenneté : participation dans les actions CESC, formation des délégués.

➤ Vie lycéenne, instances et délégations, FSE / MDL : animation, formations et accompagnement des élèves au Conseil pour la Vie Lycéenne et des élèves à la Maison des lycéens (MDL).

➤ Le décrochage scolaire, l'absentéisme.

Les membres de la Vie Scolaire

Les assistants d'éducation ont des missions diverses au sein de la vie scolaire. Leur fonction générale étant la surveillance (pendant les pauses, la cantine, les heures de permanence, les entrées et sorties ...), ils ont en charge également l'accueil des élèves / parents / visiteurs; les tâches administratives (gestion des absences / retards / consignes...); de faire le lien entre les professeurs / personnels administratifs / élèves; les études du soir, l'encadrement ou participation aux sorties culturelles / événements sportifs.

Sachant être à l'écoute des jeunes, mais avant tout garants du bon fonctionnement de l'établissement, au même titre que tous les autres membres de la communauté éducative, les assistants d'éducation ont la possibilité de sanctionner les élèves.



Mikaël LESIEUR

Assistant d'éducation
Contrat temps plein 41h
Spécificité : Tâches administratives,
Interventions sur la sécurité
et vérification du matériel
de sécurité



Nicolas ANDREZCSIK

Assistant d'éducation
Contrat temps plein 36h
Spécificité : Animation MDL
et réalisation des vidéos
promotions et
événements du lycée,
Maître d'internat



Jérémy KOLODZIEJ

Assistant d'éducation
Contrat temps plein 41h
Spécificité : Animation MDL
Tâches administratives.



Kevin LE BOMIN

Assistant d'éducation
Contrat temps plein 41h
Spécificité : Maître
d'internat, Tâches
administratives.



Fred VALLET

Maître d'internat
Contrat mi-temps 20h30



Nora DRIF

Assistante d'éducation
Contrat temps partiel 8h
Polyvalente